

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-182 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-183 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – 18 AU 24 AVRIL 2021

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 600, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-808
- 1335, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-708
- 22, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123
- 701, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-812
- 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

21-184 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 15 ET 29 MARS 2021

2. ADMINISTRATION

21-185 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MAI, JUIN ET JUILLET 2021

21-186 2.2 ADOPTION ET SIGNATURE – CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

- 21-187 2.3 APPROBATION DU PLAN D'ACTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ
- 21-188 2.4 DÉCISION – APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE C-208
- 21-189 2.5 ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-190 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ – ADDENDA 3
- 21-191 2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'ESPACES POUR USAGE À TITRE DE STATIONNEMENT PUBLIC – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
- 21-192 2.8 RATIFICATION – CONTRAT DE SERVICE AVEC LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – LOGICIEL PARC-O-MÈTRE
- 21-193 2.9 ADHÉSION – REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ENVELOPPES – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-194 2.10 ADHÉSION – REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT DE PAPIER ET CARTONS RECYCLÉS – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-195 2.11 INSCRIPTION – FORMATION SUR LES CYBERCOMPORTEMENTS À RISQUE – ASSURANCE DE CYBERRISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 21-196 2.12 ORDONNANCE – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES
- 21-197 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE
- 21-198 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – ZONE DE DÉBARCADÈRE – RUE SAINT-LOUIS
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-199 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 21-200 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 21-201 3.3 FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS – CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 376 000 \$

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 21-202 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 21-203 4.2 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 21-204 4.3 EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ – SERVICE DU GREFFE

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 21-205 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1248, LOT 2
- 21-206 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1248, LOT 2
- 21-207 5.3 ATTRIBUTION – INSPECTION DES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE, DES SYSTÈMES D'EXTINCTION, DES SYSTÈMES DE GICLEURS À EAU ET DES EXTINCTEURS D'INCENDIE – ANNÉE 2021 – PROJET SA-21-08
- 21-208 5.4 PROVISION – INSPECTION DES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE, DES SYSTÈMES D'EXTINCTION, DES SYSTÈMES DE GICLEURS À EAU ET DES EXTINCTEURS D'INCENDIE – ANNÉE 2021 – PROJET SA-21-08
- 21-209 5.5 ATTRIBUTION – NETTOYAGE MANUEL DES LACS URBAINS – ANNÉE 2021 – PROJET AI-21-09
- 21-210 5.6 ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE AVEC BOÎTE – PROJET SA-21-10 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 21-211 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 16 MARS 2021
- 21-212 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 151, RUE PRINCIPALE – ZONE A-701
- 21-213 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PAVILLONS – ENSEMBLE DES PARTIES PRIVATIVES DES BOUCLES B ET D – PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (QUARTIER VILAMO) – ZONES A-804 ET A-806
- 21-214 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 21-215 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT ET SUR SOCLE – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANIMAUX-BOUFFE) – ZONE C-308

- 21-216 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 1791-9, RUE PRINCIPALE (LA MÈRE EST BELLE) – ZONE C-359
- 21-217 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L’AMÉNAGEMENT D’UN LOGEMENT ACCESSOIRE ET L’AJOUT DE PORTES EN FAÇADE – 22, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123
- 21-218 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 56, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 21-219 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 29, AVENUE DU LAC – ZONE H-133
- 21-220 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE – AJOUT D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 380, RUE LOUIS-JOLLIET – ZONE H-230
- 21-221 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE – 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325
- 21-222 6.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-808
- 21-223 6.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1335, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-708
- 21-224 6.14 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 22, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123
- 21-225 6.15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325
- 21-226 6.16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BOUCLE I – (AVENUE DES BÂTISSEURS – PLACETTE RUE JACQUES-SENÉCAL) – ZONE A-812
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 21-227 7.1 AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE DE RESSOURCES – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE INC.
- 21-228 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2021
- 21-229 7.3 AUTORISATION, ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION D’UN MANDATAIRE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

8. RÈGLEMENTS

21-230 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1167-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR UN TERRAIN DE STATIONNEMENT PRIVÉ

21-231 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1084-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'ÉTABLIR À 50 KM/H LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR L'AVENUE DES PIONNIERS ET SUR L'AVENUE DES BÂTISSEURS

21-232 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1260 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 735 000 \$

21-233 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1262 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET D'INSTALLATION D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 800 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-234 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 600, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-808
- 1335, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-708
- 22, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123
- 701, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-812
- 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

21-183

**PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS –
18 AU 24 AVRIL 2021**

ATTENDU QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 800 personnes en attente d'une greffe au Québec;

ATTENDU QUE ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes;

ATTENDU QUE la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* constitue un moment phare pour promouvoir cette importante cause auprès de la population;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Sainte-Julie à cette cause est susceptible de favoriser une sensibilisation accrue de la population à l'importance du don d'organes et de tissus;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 18 au 24 avril 2021 à titre de *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et de hisser, à cette occasion, le drapeau officiel du don d'organes et de tissus au mât de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-184

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021 ET
SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 15 ET 29 MARS 2021**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021 et des séances extraordinaires tenues les 15 et 29 mars 2021, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-185

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MAI, JUIN ET JUILLET 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE nommer Madame Nicole Marchand à titre de mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-186

ADOPTION ET SIGNATURE – CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

ATTENDU QUE la présente résolution est faite en mémoire de l'enfant martyre Aurore Gagnon et du centième anniversaire de son décès, ainsi que des autres victimes;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a lancé l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

ATTENDU QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*, jointe à la présente résolution, et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-187

APPROBATION DU PLAN D'ACTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

ATTENDU QUE le *Programme de soutien aux municipalités* poursuit les orientations de la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité* qui a pour objectif de favoriser le maintien de milieux de vie sains et sécuritaires en positionnant la prévention de la criminalité comme un service de proximité essentiel;

ATTENDU QUE le but de ce programme est de permettre aux organisations municipales de concevoir et de mettre en place des actions préventives adaptées aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a conclu une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre de ce programme et a bénéficié d'un financement pour procéder à l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité et d'un plan d'action en matière de prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite mettre en œuvre ce plan d'action en prévention de la criminalité en réalisant des initiatives spécifiques qui répondent aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic local de sécurité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver et d'adopter le plan d'action élaborer pour la Ville de Sainte-Julie par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du programme précité;

D'approuver le rapport d'activités réalisées dans le cadre du volet 1 de ce programme et d'autoriser son dépôt auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-188

DÉCISION – APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE C-208

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une demande pour autoriser la démolition du bâtiment situé au 500, boulevard Saint-Joseph où se trouve une résidence unifamiliale occupée par des locataires;

ATTENDU QU'une séance publique par voie électronique a été tenue par le comité de démolition le 30 novembre 2020, au cours de laquelle tout intéressé a pu s'exprimer;

ATTENDU QUE lors de cette séance publique, le comité de démolition de la Ville de Sainte-Julie a refusé la demande de certificat de démolition du bâtiment, sous la résolution n° 20-001;

ATTENDU QUE le 29 décembre 2020, 9391-3143 Québec inc., Les Habitations Raymond Guay inc. et Les Habitations Fontaine inc. (ci-après les « Requérantes »), représentées par M^e Frédéric Côté, ont interjeté appel de la décision du comité de démolition, conformément à l'article 11 du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021, les membres du conseil ont entendu les représentations de M^e Frédéric Côté;

ATTENDU QU'à la suite de ces représentations, les membres du conseil ont pris le tout en délibéré et ont analysé la demande d'appel des Requérantes;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 30 novembre 2020 sous la résolution n° 20-001, soit de refuser la demande de certificat de démolition du bâtiment sis au 500, boulevard Saint-Joseph, notamment parce que le PIIA relatif au projet de remplacement a déjà été refusé par le conseil municipal à la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020, sous le n° 20-622, et que ce refus est contesté en justice par les Requérantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-189

ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-190

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ – ADDENDA 3

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue en 2011 entre les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU les addendas n^{os} 1 et 2 modifiant l'entente initiale, notamment pour y introduire un principe de mobilisation pour l'atteinte de la force de frappe et la prestation des services d'urgence en milieu isolé pour les villes de Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à l'entente, notamment quant aux tarifs horaires des officiers et des pompiers impliqués lors des opérations d'entraide;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'addenda n^o 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé, jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-191

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'ESPACES POUR USAGE À TITRE DE STATIONNEMENT PUBLIC – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) administre des établissements scolaires situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le CSSP souhaite faire appliquer la réglementation municipale concernant le stationnement de véhicules sur le terrain de ses établissements;

ATTENDU QUE le CSSP souhaite rendre les espaces de stationnement de certains de ses établissements accessibles au public, et ce, à titre gratuit et de façon non-exclusive en-dehors des heures d'utilisation par les établissements scolaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire offrir à ses citoyens davantage d'espaces de stationnement gratuit;

ATTENDU l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à conclure, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et à signer l'entente intitulée « *Entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant au Centre de services scolaire des Patriotes pour usage à titre de stationnement public* » jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-192

RATIFICATION – CONTRAT DE SERVICE AVEC LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE – LOGICIEL PARC-O-MÈTRE

ATTENDU QUE l'organisme Loisir et Sport Montérégie offre à ses clients l'accès à une solution de gestion Web des infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie vise à soutenir les gestionnaires et les responsables du développement, de l'entretien et de la sécurité des espaces récréatifs et sportifs des municipalités;

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie permet, notamment, aux gestionnaires de procéder à l'inventaire complet des sites, des infrastructures, des espaces et équipements récréatifs et sportifs situés sur un territoire, d'effectuer des vérifications et évaluations ainsi que de gérer l'entretien de ceux-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite requérir les services de Loisir et Sport Montérégie en obtenant un abonnement complet à l'application Web;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De ratifier le contrat de service pour l'utilisation du logiciel Parc-o-mètre intervenu avec l'organisme Loisir et Sport Montérégie, situé au 2050, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 3A6, pour une dépense de 500 \$ pour l'année 2021-2022 et, le cas échéant, de 1 000 \$ pour l'année 2022-2023;

QUE la durée du contrat est d'un an, soit du 11 mars 2021 au 10 mars 2022, avec possibilité de reconduction pour une année additionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-193

ADHÉSION – REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ENVELOPPES – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

ATTENDU QUE le contrat # AP/2020-025, octroyé par la MRC pour l'approvisionnement regroupé d'enveloppes prend fin au 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QUE l'intérêt des villes/municipalités/organismes participantes – Saint-Amable, Varennes, Sainte-Julie, Régie de police Richelieu-Saint-Laurent et de l'OMH de Marguerite-D'Youville – de participer à nouveau à un achat regroupé pour les mêmes besoins;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une recherche de prix pour un nouveau contrat # AP/2021-006 pour l'approvisionnement regroupé d'enveloppes;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cette recherche de prix à la MRC;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adhérer au regroupement régional d'achat regroupé d'enveloppes décrit dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à procéder à une recherche de prix pour procéder à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement regroupé d'enveloppes pour la période du 2 juin 2021 au 31 décembre 2022;

De convenir que le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* trouvera application dans le cadre de l'octroi et de la gestion du contrat en question.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-194

ADHÉSION – REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT DE PAPIER ET CARTONS RECYCLÉS – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

ATTENDU QUE le contrat # AP/2020-024 pour l'approvisionnement regroupé de papier et cartons recyclés prend fin au 12 juin 2021;

ATTENDU l'intérêt des villes/municipalités participantes – Contrecoeur, Saint-Amable, Varennes, Verchères et Sainte-Julie – de participer à nouveau à un achat regroupé pour les mêmes besoins;

ATTENDU QUE le nouveau contrat # AP/2021-005 pour l'approvisionnement regroupé de papier et cartons recyclés couvrira la période du 13 juin 2021 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une recherche de prix pour un nouveau contrat d'approvisionnement regroupé de papier et cartons recyclés;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cette recherche de prix à la MRC;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adhérer au regroupement régional d'achat de papier et cartons recyclés décrit dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à procéder à une recherche de prix pour procéder à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement regroupé de papier et cartons recyclés pour la période du 13 juin 2021 au 31 décembre 2022, au nom de ce regroupement;

DE convenir que le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* trouvera application dans le cadre de l'octroi et de la gestion du contrat en question.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-195

INSCRIPTION – FORMATION SUR LES CYBERCOMPORTEMENTS À RISQUE – ASSURANCE DE CYBERRISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie (« Ville ») a joint l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») et son regroupement d'assurance de cyberrisques (« Regroupement »);

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE les demandes de réclamations résultant de cyberattaques sont à la hausse;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt du Regroupement et de la Ville d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

ATTENDU QUE pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie, à titre de membre du Regroupement, procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville, à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ, au coût de 12 \$ par participante et participant;

QUE la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-196

ORDONNANCE – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU l'état du trésorier concernant les immeubles sur lesquels des taxes et droits sont impayés, en tout ou en partie, lequel est joint à la présente résolution;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'ordonner à la greffière adjointe ou à la greffière de procéder, le 20 mai 2021 à 10 h, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tels qu'ils sont décrits dans l'état du trésorier en annexe de la présente résolution;

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte relatif à cette vente, y compris tout acte de vente et tout acte de retrait en faveur de la Ville ou d'un adjudicataire;

D'autoriser le directeur général ou le trésorier à acquérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout immeuble mis à l'enchère lors de la vente pour non-paiement de taxes, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-197

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 15 février 2021, d'interdire le stationnement, du lundi au vendredi de jour, à partir de l'entrée charretière du 1182, boulevard N.-P.-Lapierre, et ce, sur une longueur de 25 mètres;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 15 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur le boulevard N.-P.-Lapierre, devant les numéros civiques 1178 et 1182, le tout conformément au plan numéro CSP-15fev-09 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-198

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – ZONE DE DÉBARCADÈRE – RUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique lors de la réunion tenue le 15 février 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 15 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

De créer, conformément au plan numéro CSP-15fev-14.1 joint en annexe de la présente résolution :

- une zone d'arrêt interdit à partir de l'intersection du boulevard Saint-Joseph, devant le 1668, rue Saint-Louis, en y installant des panneaux d'« arrêt interdit »;
- une zone de débarcadère adjacente à la zone d'arrêt interdit, devant le 1668, rue Saint-Louis, en y installant des panneaux « débarcadère, arrêt permis 15 minutes ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-199

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 mars 2021 au 8 avril 2021 :

- | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2021-07 | Chèque à ratifier | 844 832,14 \$ |
| ▪ Liste F-2021-08 | Comptes à payer | 1 929 086,57 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 5 mars 2021 au 8 avril 2021 apparaissant sur les listes F-2021-07 et F-2021-08;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-200

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 8 avril 2021, totalisant 4 458,82 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de quatre (4) ans, de 2022 à 2025, pour une somme de 1 670,35 \$;
- sur une période de dix (10) ans, de 2022 à 2031, pour une somme de 2 788,47 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-201

FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS – CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 376 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 376 000 \$ qui sera réalisé le 30 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
993	180 400 \$
994	211 400 \$
1003	86 100 \$
1008	194 800 \$
1069	268 800 \$
1079	253 500 \$
1081	575 300 \$
1045	728 700 \$
1148	237 300 \$
1154	57 800 \$
1157	56 900 \$
1162	13 400 \$
1163	179 600 \$
1045	150 000 \$
1174	75 000 \$
1221	208 337 \$
1234	36 478 \$
1248	683 034 \$
1248	125 000 \$
1252	54 151 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1069, 1079, 1081, 1045, 1148, 1162, 1163, 1174, 1221, 1248 et 1252, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie aura le 19 avril 2021, un emprunt au montant de 3 044 000 \$, sur un emprunt original de 6 005 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 993, 994, 1003, 1008, 1069, 1079, 1081, 1045, 1148, 1154, 1157, 1162 et 1163;

ATTENDU QUE, en date du 19 avril 2021, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 30 avril 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 993, 994, 1003, 1008, 1069, 1079, 1081, 1045, 1148, 1154, 1157, 1162 et 1163;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
1071, de Montarville
Boucherville (Québec) J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1069, 1079, 1081, 1045, 1148, 1162, 1163, 1174, 1221, 1248 et 1252 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 30 avril 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 993, 994, 1003, 1008, 1069, 1079, 1081, 1045, 1148, 1154, 1157, 1162 et 1163, soit prolongé de 11 jours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-202

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter le mouvement de main-d'œuvre des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
CHILVERS-DUCHARME, Yohann	Syndiqué	De préposé à l'entretien à journalier	19 avril 2021
MC INTYRE, Steve	Syndiqué	De journalier soir à journalier	19 avril 2021
HOUDE, Xavier	Syndiqué	De préposé à l'entretien à journalier	3 mai 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-203

EMBAUCHE – TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de technicien en génie municipal au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 29 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher, à compter du 25 mai 2021, M. Alex Meunier au poste de technicien en génie municipal au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-204

EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ – SERVICE DU GREFFE

ATTENDU la nécessité de pourvoir temporairement le poste de greffier adjoint au Service du greffe en raison du départ en congé de maternité de la titulaire du poste, Mme Marie-Hélène Bourque;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 12 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Crystel Poirier au poste contractuel de greffière adjointe remplaçante au Service du greffe;

QUE l'embauche de Mme Poirier à ce poste soit en vigueur à compter du 26 avril 2021;

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'embauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-205

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1248, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mars 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 29 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1248, lot 2 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Institutorm Technologies Limited, située au 410, rue McCaffrey, Montréal, Québec, H4T 1N1, pour un montant de 817 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-206

PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1248, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1248, lot 2 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets pour une somme de 817 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 6 %, soit 49 020 \$, portant la dépense autorisée à 866 020 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-207

ATTRIBUTION – INSPECTION DES RÉSEAUX AVERTISSEURS D’INCENDIE, DES SYSTÈMES D’EXTINCTION, DES SYSTÈMES DE GICLEURS À EAU ET DES EXTINCTEURS D’INCENDIE – ANNÉE 2021 – PROJET SA-21-08

ATTENDU QU’une recherche de prix a été effectuée pour l’inspection des réseaux avertisseurs d’incendie, des systèmes d’extinction, des systèmes de gicleurs à eau et des extincteurs d’incendie pour l’année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’attribuer le contrat numéro SA-21-08 concernant l’inspection des réseaux avertisseurs d’incendie, des systèmes d’extinction, des systèmes de gicleurs à eau et des extincteurs d’incendie pour l’année 2021 au plus bas fournisseur conforme, soit l’entreprise Prévention Incendie Safety First inc., située au 3800, rue Richelieu, Saint-Hubert, Québec, J3Y 7B1, pour un montant de 23 339,93 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l’offre de prix de cette entreprise en date du 29 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-208

PROVISION – INSPECTION DES RÉSEAUX AVERTISSEURS D’INCENDIE, DES SYSTÈMES D’EXTINCTION, DES SYSTÈMES DE GICLEURS À EAU ET DES EXTINCTEURS D’INCENDIE – ANNÉE 2021 – PROJET SA-21-08

ATTENDU l’attribution du contrat pour l’inspection des réseaux avertisseurs d’incendie, des systèmes d’extinction, des systèmes de gicleurs à eau et des extincteurs d’incendie pour l’année 2021 à l’entreprise Prévention Incendie Safety First inc. pour une somme de 23 339,93 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation du mandat, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des imprévus, représentant une somme de 1 633,80 \$, portant la dépense totale autorisée à 24 973,73 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-209

ATTRIBUTION – NETTOYAGE MANUEL DES LACS URBAINS – ANNÉE 2021 – PROJET AI-21-09

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour le retrait des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes au lac des Cygnes, au lac des Outardes ainsi qu'au lac Armand-Frappier;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro AI-21-09 concernant le retrait des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes au lac des Cygnes, au lac des Outardes ainsi qu'au lac Armand-Frappier au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise BioService Montréal inc., située au 3455, rue Isabelle, local K, Brossard, Québec, J4Y 2R2, pour un montant de 33 940,62 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 8 octobre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-210

ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE AVEC BOÎTE – PROJET SA-21-10 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'une camionnette 2X4 ½ tonne à cabine allongée avec boîte de 6,5 pieds;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-21-10 concernant l'achat et la livraison d'une camionnette 2X4 ½ tonne à cabine allongée avec boîte de 6,5 pieds au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert, Québec), J3Y 3M7, pour un montant de 44 831,05 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 1^{er} avril 2021;

D'autoriser une dépense pour le lettrage et des accessoires, d'une valeur de 500 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 41 393,29 \$ (taxes nettes) soient payés par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2022 à 2031;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-211

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 16 MARS 2021

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 16 mars 2021 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-212

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 151, RUE PRINCIPALE – ZONE A-701

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par la compagnie Pro Fab et datés du 23 février 2021, au 151, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 496.5.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-213

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PAVILLONS – ENSEMBLE DES PARTIES PRIVATIVES DES BOUCLES B ET D – PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (QUARTIER VILAMO) – ZONES A-804 ET A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation de pavillons, tel qu'apparaissant au document préparé par Maisons Pépin, daté du 5 mars 2021, sur l'ensemble des parties privatives des boucles B et D du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (Quartier Vilamo), et ce, conformément à la résolution 496.13.A.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-214

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement, préparés par la compagnie A. Bessette, architecte et datés du 10 mai 2019 (version révisée du 22 février 2021), pour la résidence unifamiliale située au 725, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 496.10.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-215

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT ET SUR SOCLE – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANIMAUX-BOUFFE) – ZONE C-308

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie RD Design et déposés en date du 1^{er} mars 2021, pour la place d’affaires « Animaux-Bouffe » située au 777, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 496.4.21 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-216

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 1791-9, RUE PRINCIPALE (LA MÈRE EST BELLE) – ZONE C-359

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par la requérante en date du 2 mars 2021, pour la place d’affaires La mère est belle, située au 1791, rue Principale, local 9, et ce, conformément à la résolution 496.2.21 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-217

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L’AMÉNAGEMENT D’UN LOGEMENT ACCESSOIRE ET L’AJOUT DE PORTES EN FAÇADE – 22, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept d’aménagement d’un logement accessoire et l’ajout de portes en façade au 22, rue Charles-De Longueuil a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d’agrandissement, préparés par M. Pierre Carle, dessinateur, datés du 5 janvier 2021;

ATTENDU QUE le projet déposé concerne la rénovation et l'agrandissement de la résidence implantée sur un terrain d'angle de 929 mètres carrés, localisé au coin des rues Pierre-D'Iberville et Charles-De Longueuil, face à un îlot de verdure formé par la rue Du Prévert, afin de notamment y ajouter un logement accessoire au niveau du sous-sol;

ATTENDU QUE lors de la commission administrative du 29 mars 2021, les membres du conseil municipal ont accepté l'octroi de l'ensemble des dérogations mineures demandées, impliquant l'ajout d'une porte additionnelle en façade de la résidence, au niveau du sous-sol pour l'accès au logement accessoire par l'avant, afin d'augmenter la sécurité des résidents;

ATTENDU QUE ladite porte additionnelle sera non visible de la voie publique, mais que des aménagements paysagers devront tout de même être prévus afin de s'assurer de bien dissimuler celle-ci;

ATTENDU QU'au terme des travaux, le logement sera ainsi doté de deux entrées permettant d'accéder à celui-ci à partir de l'extérieur, tel que prévu aux plans soumis;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'aménagement d'un logement accessoire impliquant l'ajout de portes additionnelles en façade, préparés par M. Pierre Carle, dessinateur, datés du 5 janvier 2021, et ce, conformément à la résolution 496.12.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021, et conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager particulier soit prévu près de ces portes, pour des fins d'esthétisme;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-218

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 56, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par la compagnie Michel Martel, design + aménagement paysager et datés du 6 octobre 2020, pour l'aménagement et l'implantation d'une piscine creusée sur la propriété du 56, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution 496.9.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-219

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 29, AVENUE DU LAC – ZONE H-133

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages, préparés par la compagnie Leguë architecture et datés de mars 2021, et ce, conformément à la résolution 496.7.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-220

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 380, RUE LOUIS-JOLLIET – ZONE H-230

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept préliminaires d'agrandissement du bâtiment, préparés par la compagnie Planimage et déposés en mars 2021, par l'ajout d'un garage attenant et comprenant l'ajout d'une seconde porte en façade, au 380, rue Louis-Jolliet, et ce, conformément à la résolution 496.6.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-221

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la rénovation du bâtiment principal, l'aménagement de l'aire de stationnement, l'installation d'une remise et d'une clôture pour la résidence située au 642, rue Saint-Joseph, préparés par la compagnie EGML et datés du 24 février 2021, et ce, conformément à la résolution 496.11.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-222

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-808

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept du développement de la phase 2 de 3 de la boucle G, faisant partie du projet Vilamo et située dans la zone A-808, a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de développement du projet, préparés par la compagnie Architecte Duquette et datés du 11 février 2021;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est nécessaire pour le bâtiment multifamilial situé au 600, avenue des Bâtisseurs, concernant l'empiètement d'une toiture chapeautant l'aire à déchets attenante au bâtiment principal, située à moins de 3,5 mètres de la limite séparant le projet de la rue Isola-Comtois;

ATTENDU QUE la gestion des déchets se fera par le biais de conteneurs implantés au bas de la pente de l'allée d'accès menant aux cases de stationnement;

ATTENDU QUE les conteneurs seront abrités d'une toiture faisant partie intégrante du bâtiment principal et nécessitant l'octroi d'une dérogation mineure pour son implantation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 495.7.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 février 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour le bâtiment multifamilial situé au 600, avenue des Bâtisseurs, faisant partie intégrante du projet Vilamo, afin d'autoriser :

- l'empiètement d'une toiture chapeautant l'aire à déchets attenante au bâtiment principal, située à moins de 3,5 mètres de la limite séparant le projet de la rue Isola-Comtois, soit à environ 2,75 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-223

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1335, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-708

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1335, chemin de Touraine a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne l'implantation d'un garage attenant à la résidence unifamiliale isolée localisée sur le chemin de Touraine, empiétant dans la marge fixe sur rue;

ATTENDU QUE la marge minimale prescrite à la grille des usages et des normes pour ce secteur est de 10 mètres et que le projet propose l'implantation d'un garage moins large, soit de moins de 7 mètres et comprenant un décroché vers l'arrière au centre de celui-ci, faisant en sorte que la distance par rapport à la voie publique s'en trouve augmentée;

ATTENDU QUE l'implantation en angle de la résidence par rapport au chemin de Touraine a notamment comme conséquence de réduire l'espace de la cour arrière, qui se retrouve ainsi à être assez limité;

ATTENDU QUE la majorité de la superficie résiduelle du terrain se retrouve à l'avant de la résidence dû au croisement du rang de la Belle-Rivière et du chemin de Touraine en angle;

ATTENDU QUE le conifère mature en bordure du chemin de Touraine, près du coin avant gauche du garage proposé, sera conservé dans le cadre du projet proposé, et devra être protégé dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 495.12.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 février 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1335, chemin de Touraine, afin d'autoriser :

- l'implantation des coins avant gauche d'un garage attenant à la résidence, lesquels totalisent une surface d'environ 23 mètres carrés, à une distance de 7,3 mètres de la limite avant du terrain plutôt qu'à 10 mètres, conformément aux plans soumis;

et ce, conditionnellement au respect de l'exigence suivante :

- que le conifère mature existant en bordure de la voie publique soit conservé et protégé pendant les travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-224

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 22, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'aménagement d'un logement accessoire au 22, rue Charles-De Longueuil a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'agrandissement, préparés par M. Pierre Carle, dessinateur, datés du 5 janvier 2021;

ATTENDU QUE le projet déposé concerne la rénovation et l'agrandissement de la résidence implantée sur un terrain d'angle de 929 mètres carrés, localisé au coin des rues Pierre-D'Iberville et Charles-De Longueuil, face à un îlot de verdure formé par la rue Du Prévert;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale isolée sera complètement réaménagée et agrandie du côté droit, soit celui donnant sur la rue secondaire, afin de faire place à un logement accessoire;

ATTENDU QUE le projet tel que déposé nécessiterait l'octroi de plusieurs dérogations mineures selon la demande du requérant;

ATTENDU QUE le bâtiment agrandi du côté droit présente maintenant une cheminée ainsi que des escaliers donnant accès au rez-de-chaussée à l'arrière qui empiètent dans la marge fixe sur rue secondaire;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 496.12.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 mars 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal réunis en commission administrative le 29 mars 2021 ont autorisé l'ensemble des dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 22, rue Charles-De Longueuil, afin d'autoriser :

- la présence, en marge fixe sur rue secondaire, d'un escalier donnant accès à une terrasse au niveau du sous-sol à l'avant du bâtiment principal ainsi qu'un second escalier à l'arrière de ce dernier, donnant également accès à une terrasse au niveau du sous-sol, localisés à moins de 6 mètres séparant le lot de la voie publique de circulation, soit la ligne délimitant la marge fixe sur rue secondaire;
- l'implantation d'une cheminée empiétant de 2,15 mètres dans la marge fixe sur rue secondaire minimale requise de 6 mètres, soit localisée à 3,85 mètres de la limite séparant la propriété de la voie publique de circulation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-225

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour la rénovation du bâtiment principal, l'aménagement de l'aire de stationnement, l'installation d'une remise et d'une clôture au 642, rue Saint-Joseph a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la compagnie EGML et datés du 24 février 2021 ainsi que d'un plan d'implantation du stationnement, un plan de la remise de même que d'une proposition relative à la clôture, tous des documents reçus en date du 26 février 2021;

ATTENDU QUE le projet concerne le réaménagement de l'aire de stationnement qui comporte actuellement quatre (4) cases de stationnement pour les trois (3) logements;

ATTENDU QUE la proposition initiale du requérant relativement à l'aire de stationnement consistait à en revoir l'entière configuration en y ajoutant une (1) case supplémentaire, portant le total à cinq (5);

ATTENDU QU'un stationnement comprenant trois (3) cases pavées desservies à même la voie publique de circulation, soit la rue Saint-Joseph, ainsi que deux (2) cases supplémentaires en tandem et faites de dalles alvéolées est maintenant proposé;

ATTENDU QUE cette nouvelle proposition, qui implique moins de pavage imperméable, nécessite toujours l'octroi d'une dérogation mineure en ce qui a trait aux cases de stationnement dont les véhicules doivent reculer directement dans la voie publique de circulation, sans pouvoir y sortir en marche avant, contrairement aux dispositions de l'article 10.1.6.3 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 496.11.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 mars 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 642, rue Saint-Joseph, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement comprenant cinq (5) cases, plutôt que trois (3), dont les voitures doivent reculer à même la voie publique de circulation, contrairement aux dispositions de l'article 10.1.6.3 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-226

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BOUCLE I – (AVENUE DES BÂTISSSEURS – PLACETTE RUE JACQUES-SENÉCAL) – ZONE A-812

ATTENDU QU'une demande d'amendement au *Règlement de zonage 1101* afin que soit autorisées, dans la boucle I (placette de la rue Jacques-Sénécal), des résidences unifamiliales isolées comprenant des garages intégrés dont la largeur dépasse la proportion maximale prescrite audit règlement, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des esquisses de présentation des modèles de résidences proposés, dont le concept a été élaboré par Martin Brabant, T.P. et dessiné par Alexandra Dumont, de la compagnie Évolution architecture inc.;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme propose de conserver la norme actuelle au règlement de zonage, mais d'ajouter un article permettant que les projets dont le garage dépasserait la proportion maximale de 50 % soient traités par le comité consultatif d'urbanisme, en ajoutant une nouvelle section au règlement sur les PIIA afin d'y établir des objectifs et critères;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont en accord avec la proposition du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'afin de permettre que les travaux puissent débuter rapidement, il est également suggéré de traiter cette demande par le biais d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser l'octroi d'une dérogation mineure afin de permettre, dans la boucle I du projet Vilamo, la construction de résidences unifamiliales isolées dotées de garages intégrés dont la largeur dépasse la proportion maximale de 50 %, établie par l'article 4.1.7.5 du *Règlement de zonage 1101*,

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 496.13.B.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 mars 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la boucle I (placette de la rue Jacques-Sénécal), afin d'autoriser :

- la construction de résidences unifamiliales isolées dotées de garages intégrés dont la largeur dépasse la proportion maximale de 50 %.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-227

AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE DE RESSOURCES – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'Association de ringuette de Sainte-Julie inc. en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration au moyen de l'embauche de ressources pour procéder à l'évaluation des joueuses;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 29 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 370,73 \$ à l'Association de ringuette de Sainte-Julie inc. pour la saison 2020-2021 dans le cadre de la Politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-228

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2021

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) la gestion de la pataugeoire et des piscines extérieures situées dans les parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE le CCSSJ et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de service intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le CCSSJ afin d'établir les modalités relatives à la gestion des piscines extérieures;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 12 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat intitulé « *Contrat de service – Gestion des piscines extérieures – Été 2021* » en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-229

AUTORISATION, ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

ATTENDU le programme d'aide financière *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022* du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la signature et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de *l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022* du MCC;

De s'engager à financer le coût total du projet, y compris la portion correspondant à la subvention du MCC;

De désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie aux fins de ce projet et de l'autoriser à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-230

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1167-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR UN TERRAIN DE STATIONNEMENT PRIVÉ

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1167-4 modifiant le Règlement 1167 relatif à la circulation afin de prévoir des dispositions concernant le stationnement sur un terrain de stationnement privé* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1167-4 modifiant le *Règlement 1167 relatif à la circulation afin de prévoir des dispositions concernant le stationnement sur un terrain de stationnement privé* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-231

ADOPTION – RÈGLEMENT 1084-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'ÉTABLIR À 50 KM/H LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR L'AVENUE DES PIONNIERS ET SUR L'AVENUE DES BÂTISSEURS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie* afin d'établir à 50 km/h la limite de vitesse permise sur l'avenue des Pionniers et sur l'avenue des Bâtisseurs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 9 mars 2021, sous le numéro 21-161;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1084-11 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin d'établir à 50 km/h la limite de vitesse permise sur l'avenue des Pionniers et sur l'avenue des Bâtisseurs*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-232

ADOPTION – RÈGLEMENT 1260 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 735 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réaménagement au parc Desrochers;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil du 29 mars 2021, sous le numéro 21-180;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1260 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 735 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-233

ADOPTION – RÈGLEMENT 1262 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET D'INSTALLATION D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 800 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection de chaussée et d'installation d'égout sanitaire sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil du 15 mars 2021, sous le numéro 21-171;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1262 autorisant le paiement du coût des travaux de réfection de chaussée et d'installation d'égout sanitaire sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 800 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy mentionne que la troisième vague de la pandémie de COVID-19 est importante et affecte de plus en plus de personnes, dont notamment les jeunes. Mme Roy invite les citoyens à la plus grande prudence, à respecter les mesures sanitaires et à aller se faire vacciner le plus rapidement possible.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Développement résidentiel de la future rue de la Falaise

- Des citoyens s'interrogent sur le bien-fondé du projet, les raisons pour lesquelles la Ville l'autorise, la transparence dans ce dossier et les impacts liés au dynamitage.

Réponse : Mme Roy débute par un résumé et une mise au point de ce dossier.

Par ailleurs, Mme Roy précise qu'il a toujours été convenu que la Ville rencontrera les riverains si ce projet venait à se concrétiser. De plus, le contrat relatif aux infrastructures urbaines, payées par le propriétaire du terrain, ne sera octroyé par la Ville que si toutes les conditions et exigences environnementales sont respectées. Même s'il y a une ouverture des appels d'offres, il n'y aura aucune adjudication de contrat tant et aussi longtemps que toutes les conditions n'auront pas été respectées. De plus, la Ville se conformera à tout jugement éventuel dans ce dossier. Si les exigences sont respectées en tout point par le propriétaire, la Ville convoquera les riverains pour une séance d'information à une date ultérieure.

Puisqu'une poursuite judiciaire a été déposée contre le ministère de l'Environnement du Québec et que la Ville est mise en cause, aucun autre commentaire ne sera fait dans ce dossier.

M. Mario Laverdière

- M. Laverdière mentionne que Mme Lucie Bisson est la conseillère du district 8, où le projet domiciliaire de la future rue de la Falaise est situé. Depuis qu'elle a été mise de côté en raison de conflit d'intérêts, qui représente les intérêts des citoyens dans ce dossier.

Réponse : Effectivement, Mme Bisson doit se retirer de toute décision et discussion dans ce dossier, car il y a un potentiel de conflit d'intérêts, compte tenu que sa résidence est directement touchée par ce projet. Par contre, Mme Bisson continue d'assumer toutes ses tâches de conseillère dans tous les autres dossiers qui touchent le district 8.

Mme Alexandra Brochu

- Mme Brochu demande si le parc Joseph-Véronneau sera rénové bientôt.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il y a des projets pour ce parc. Bien qu'elle ne connaisse pas les dates où la rénovation de ce parc est prévue, il reste des travaux à faire. Ce parc est appelé à être modifié et agrandi. Cependant, on attend de ce qu'il adviendra avec le futur développement situé à côté de ce parc.

M. Bernardin précise que les jeux majeurs dans ce parc devraient être changés d'ici trois ans et l'ensemble du parc sera rénové lorsque le développement des Villas du Golf aura lieu.

M. Alexandre Cousineau

- M. Cousineau demande si la Ville fera un trottoir et une piste cyclable sur la rue de Murano.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il y aura des trottoirs.

M. Bernardin précise qu'il y aura un trottoir qui ira du carrefour giratoire jusqu'au boulevard Armand-Frappier. Quant à la piste cyclable du projet, c'est celle qui longe le chemin du Fer-à-Cheval, du boulevard Armand-Frappier jusqu'au carrefour giratoire. Par contre, une piste cyclable sera implantée sur le boulevard Armand-Frappier, du chemin du Fer-à-Cheval jusqu'à, éventuellement, le rang de la Vallée.

Mme Manon Lambert

- Mme Lambert demande si la Ville va réparer le boulevard Armand-Frappier, près des commerces, car il y a beaucoup de nids-de-poule.

Réponse : Oui, des travaux sont prévus à court terme sur le boulevard Armand-Frappier.

Mme Bisson mentionne qu'à la fin de la séance du conseil, des précisions seront données à Mme Lambert sur la teneur de ces travaux.

21-234

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière